



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024004

Domaine : 4.4

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet: 04 – Renouvellement de l'agrément « service civique » auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS)

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 31

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'actions sociales et de la santé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique,

VU le code du service national et notamment son article 1<sup>er</sup> bis,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

actions sociales et  
095-219502184-20241003-2024004-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans le dispositif du service civique depuis 2010 et des missions d'intérêt général de plusieurs de ses services,

CONSIDERANT l'agrément reçu par la ville, au titre du service civique en février 2022, pour accueillir des jeunes positionnés sur des projets de médiation culturelle au sein de la Bibliothèque et de la ludothèque et des projets d'insertion sociale au sein des centres sociaux de la Ville d'Eragny,

CONSIDERANT que cet agrément a été accordé pour une durée de 3 ans et est renouvelé à chaque terme, afin de poursuivre l'accueil de volontaire en service civique,

CONSIDERANT que les volontaires accueillis perçoivent mensuellement une prestation supplémentaire nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur logement, ou leur transport, dont le montant est fixé conformément à l'article R121-25 du Code du service national.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la demande de renouvellement d'agrément auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Ile de France pour une durée de trois ans.

AUTORISE le versement mensuel aux volontaires du service civique de la prestation supplémentaire nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur logement, ou leur transport.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France